

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE  
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION  
N° 7  
du 22 Mars 2022**  
(Propositions  
investissements 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la  
CONVOCAION**  
Le 21 février 2022

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans 1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,

PRÉFECTURE DU LOIRET

30 MAR. 2022

COURRIER 3

**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**NOMBRE de  
DELEGUES  
en EXERCICE**

9

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur GOBINET Philippe, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Olivier NEVO, Référent Territorial DSAC Ouest
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

**NOMBRE de  
PRESENTS**

7

**NOMBRE de  
VOTANTS**

7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 7 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



L'objet du présent rapport est de vous présenter pour chacune des opérations inscrites au PPI pour 2021, le détail des propositions budgétaires, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2020/2022 adopté par délibération du 11 février 2020 et réajusté par délibération du 09 février 2021 et du 15 février 2022.

Le total proposé au budget 2022 s'élève à 467 488 €.

## **Chapitre 20 :**

### **✓ Concessions de logiciels de finances : Article 2051**

Chaque année, le SMAEDAOL doit s'acquitter du droit d'usage du logiciel informatique qui gère la gestion des finances.

**Coût estimé : 1 920 € HT.**

## **Chapitre 21 :**

### **✓ Gros entretien immobilier : Article 2131**

Le patrimoine immobilier du SMAEDAOL est constitué des propriétés du Dhuy, du Petit Buisson, de l'aire d'hébergement, de l'aérogare et ses bâtiments extérieurs. Ce patrimoine nécessite un entretien constant et parfois d'importantes réparations. Il est proposé d'effectuer ces travaux de suivi bâtementaire afin d'éviter de gros travaux d'investissements patrimoniaux sur les années futures.

**Coût estimé : 164 568 € HT**

### **✓ Tracteur : Article 2154**

Le SMAEDAOL a en propriété deux tracteurs agricoles : 1 Valtra de 2013 et 1 Fendt de 1976. Ces tracteurs servent à l'entretien du site ; en été le broyage et l'hiver ces matériels sont inscrits au plan neige de l'aéroport (exigences essentielles). Il convient de remplacer le Fendt de 1976 qui n'est plus techniquement compatible avec les matériels de l'aéroport. De plus, ce deuxième tracteur sera plus utilisé dû à la recherche du zéro phyto. Dans l'achat de ce matériel, les paramètres de faible consommation de carburant conjugués avec une faible émission de CO<sup>2</sup> seront privilégiés pour répondre à l'engagement de l'aéroport dans le programme ACA.

**Coût estimé : 120 000 € HT**

### **✓ Extincteurs : Article 2154**

Pour remplir l'une des nombreuses conditions de délivrance des certificats Q4 (normes de protection incendie exigées par les compagnies d'assurances), le candidat au certificat doit mettre en place une politique de renouvellement de son parc d'extincteurs mobiles avec comme objectif un parc d'appareils de moins de 10 ans de service. Afin de respecter les normes, avec 173 extincteurs sur l'ensemble du site de l'aéroport, un renouvellement des extincteurs est nécessaire.

La poursuite du renouvellement des extincteurs mobiles les plus anciens s'élève à **2 000 € HT.**

### **✓ Renouvellement matériel de tonte Article 2155**

Les normes de hauteur de végétation sur un aérodrome sont très réglementées, ce qui explique que le gestionnaire d'aéroport dispose de matériel fiable pour procéder aux tontes, notamment entre les feux de navigation et voies de circulation. Le tracteur John Deere de 1995 (26 ans) doit être renouvelé pour raisons techniques et environnementales. Ce nouveau matériel sera plutôt un porte outils avec des accessoires permettant de réaliser de la tonte, mais aussi du désherbage pour évoluer très rapidement vers le zéro phyto.

**Coût estimé : 42 000 €**

### **✓ Divers petits matériels immobilisables : Article 2155**

Afin de pouvoir effectuer des achats de petits matériels, tels que des tables, des chaises, petit matériel de bricolage, de jardinerie, il est proposé de créer une enveloppe budgétaire.

**Coût estimé : 3 000 € HT.**

✓ **Contrôle d'accès : Article 2157**

Le contrôle d'accès installé en 1998 était devenu obsolète. En effet le logiciel en place qui supporte le programme n'est plus entretenu : fonctionnement sous Windows XP et le serveur n'a plus de maintenance. Dans ce contexte tendu techniquement, il était devenu nécessaire de trouver un dispositif de remplacement. Le choix réalisé permet d'être en phase avec ce que prévoit la DGAC, division sûreté aéroportuaire, qui a retenu et homologué deux fabricants de contrôle d'accès en relation avec l'imprimerie nationale. Cet investissement clôture la troisième et dernière phase du programme.

**Coût estimé : 50 000 € HT**

✓ **Renouvellement vidéo protection : Article 2157**

L'aéroport est doté d'un système de vidéoprotection depuis 2011, à ce jour il y a en service 32 caméras sur le site qui se sont révélées fortes utiles, notamment pour résoudre les incivilités et dans le cadre d'accident aérien. Certaines caméras datent de 2011 et sont devenues trop anciennes pour avoir une résolution suffisante et il convient de procéder à leur remplacement.

**Coût estimé : 35 000 € HT**

✓ **Renouvellement informatique : Article 2183**

Suite à l'arrêt de maintenance du logiciel Windows Seven il prévu le changement de PC qui fonctionnent encore sous Windows 7. Ces logiciels ne sont plus suivis par le constructeur depuis le 14 Janvier 2020. Cette décision unilatérale pose problème pour la connexion en réseau et la protection du réseau informatique. Le logiciel du marché Windows 10 nécessite des ordinateurs avec de plus en plus de puissance notamment pour l'exploitation des images et des logiciels spécifiques à la sûreté et à l'aéroportuaire. Cela implique l'achat de logiciels nouvelle génération et le remplacement des postes actuels.

De plus, il est nécessaire de changer le PC servant à la capture de l'image météo et de doter le responsable du Péril Animalier d'un ordinateur portable pour gérer le portail PICAWEB et prendre en charge les dossiers environnementaux de la plateforme aéronautique (dans le cadre des exigences essentielles).

**Coût estimé : 4 000 € HT.**

✓ **Achat Mobil homes : Article 2188**

L'aire d'hébergement Orléans Loire Valley dispose actuellement de 6 mobil homes qui ont un taux d'occupation important pendant la plus grande partie de la saison aéronautique. Afin de s'adapter à l'activité des associations de la plateforme qui organisent de plus en plus de compétitions nationales et internationales ou des stages d'entraînement, et au tourisme aéronautique dans laquelle souhaite s'engager le syndicat, il est proposé un programme d'achat de mobil homes sur 3 ans. En 2020 et 2021, achat de deux mobil home PMR, prévision 2022 : achat de deux mobil homes.

**Coût estimé : 45 000 € HT.**

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :**

D'adopter le programme d'investissement 2022 présenté en exposé ci-dessus pour un montant total de 467 488 Euros.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL**



**Hervé GAURAT,**



